

---

# Fiches thématiques

---

**Activité, emploi et coûts salariaux**

## Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers**.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

**Sauf mention explicite d'une référence à la catégorie d'entreprise définie par la loi de Modernisation de l'économie et son décret d'application 2008-1354 du 18 décembre 2008, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales.**

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette nouvelle édition des *Entreprises en France*, le champ a été étendu à davantage d'entrepreneurs individuels et de sociétés civiles immobilières qui appartiennent en grande partie aux secteurs de la construction, de l'immobilier et des autres activités de services, notamment les activités artistiques, créatives et de spectacles. Ainsi, 200 000 unités supplémentaires sont prises en compte par rapport à 2011 mais leur poids économique est faible. Elles réalisent 15 milliards de chiffre d'affaires (sur les 3 700 milliards des unités légales du champ) et moins de 4 milliards de valeur ajoutée (sur 980 milliards).

Dans cette publication, les résultats de 2011 et les évolutions entre 2011 et 2012 sont présentés sur la base du champ de 2012.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 2.1 Valeur ajoutée

En 2013, la valeur ajoutée (VA) de l'économie nationale s'élève à 1 900 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de + 1,0 % par rapport à 2012, après + 1,6 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant près des deux tiers de la valeur ajoutée (63 %), devant les administrations (19 %) et les ménages (11 %).

Depuis 20 ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les secteurs institutionnels évolue peu. On constate néanmoins une lente croissance de celle des administrations et des ménages qui se fait aux dépens de celle des entrepreneurs individuels dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés.

Avec le commerce et les transports, les branches des autres services principalement marchands non financiers ont produit la moitié de la valeur ajoutée en 2013, devant les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (14 %). Sur les trois dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période la branche industrie est en déclin continu (elle représentait près d'un quart de la VA en 1980). En contrepartie, la part des services non marchands a augmenté de près de cinq points et, surtout, celle des autres services marchands (hors commerce, transports, hébergement et restauration, et activités financières) est passée de 24 % en 1980 à 33 % en 2013. Le recul de la part de la branche industrie dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2000 et 2012, ce recul est de même ampleur au Royaume-Uni et à peine moins marqué en Espagne et en Italie. Dans l'Union européenne à 15, seule l'Allemagne fait exception. Parmi les nouveaux États membres, le poids de l'industrie est plutôt stable, sauf en Bulgarie et Roumanie où il augmente au détriment de l'agriculture.

Le produit intérieur brut (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches

d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (12,3 % de la VA en 2013) et en retirant les subventions correspondantes (0,9 % de la VA en 2013). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2013, la rémunération des salariés représente 58,2 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 31,8 %. Avant la crise, de 1990 à 2007, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé aux dépens du **revenu mixte** des EI qui a diminué pour des raisons démographiques, et au profit de l'EBE (des sociétés et des ménages) et des impôts sur la production. Sur les seules sociétés non financières, le partage entre rémunération du travail et du capital est également resté plutôt stable. Avec la crise de 2008, alors que les mêmes tendances structurelles sur le revenu mixte et les impôts liées à la production restent à l'œuvre, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé en faveur des rémunérations des salariés.

Au niveau européen, de 2000 à 2008, la croissance en volume de la valeur ajoutée a été nettement plus forte en Espagne et au Royaume-Uni qu'en France et en Allemagne (respectivement + 27 % et + 22 % sur la période contre + 13 % et + 14 %). Au plus fort de la crise, en 2009, toutes les grandes économies européennes ont connu un fort recul de leur valeur ajoutée. C'est la France qui a le mieux résisté (- 2,9 %) tandis que l'Allemagne (- 5,6 %), l'Italie (- 5,6 %) et le Royaume-Uni (- 5,4 %) reculaient nettement. L'économie allemande a ensuite connu un redressement rapide : en 2013, sa valeur ajoutée en volume est supérieure de 3,5 points à celui de 2008. La France et le Royaume-Uni retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne. Si en 2013 la France se situe à un niveau légèrement supérieure à 2008 (+ 1,1 point), le Royaume Uni reste en 2012 en deçà de son niveau de 2008 (- 3,0 points). La situation est plus dégradée en Italie et en Espagne dont la valeur ajoutée en volume reste en 2013 très inférieure à celle de 2008. ■

### Définitions

**Revenu mixte** : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

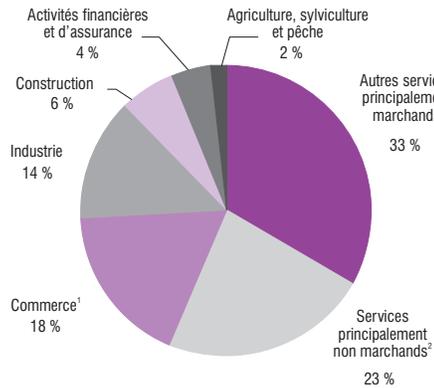
## 1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2013

	1990	2000	2013	Prix courants 2013
	(en %)			(en milliards d'euros)
Sociétés non financières	56,1	56,1	56,3	1 068,8
Sociétés financières	17,1	5,0	4,9	92,4
Administrations publiques	17,1	18,0	18,7	354,8
Entrepreneurs individuels (EI)	11,6	9,2	7,0	133,4
Ménages (hors EI) <sup>1</sup>	8,3	10,3	11,3	214,1
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,5	1,8	33,4
<b>Ensemble de l'économie nationale</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 896,9</b>

1. Y compris loyer imputés au sens de la comptabilité nationale.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2013



1. Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.  
2. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.  
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 3. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2013

	1990	2000	2007	2013
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,3	56,4	56,1	58,2
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	41,4	42,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,4	15,0	14,7	15,7
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,1
Subventions d'exploitation	- 1,0	- 1,0	- 1,3	- 1,5
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	33,3	31,8
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,3	6,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(en milliards d'euros)

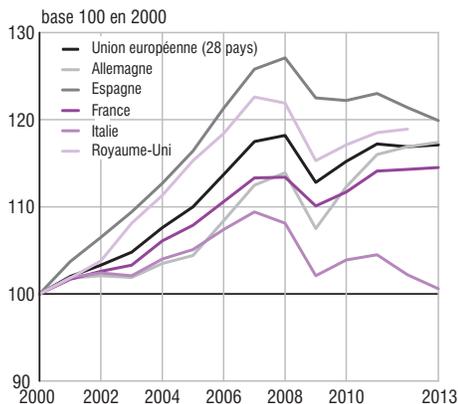
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>948,9</b>	<b>1 333,1</b>	<b>1 746,8</b>	<b>1 896,9</b>
+ impôts sur les produits <sup>1</sup>	124,1	169,3	211,4	234,1
- subventions sur les produits	- 14,4	- 17,0	- 12,6	- 17,3
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 058,6</b>	<b>1 485,3</b>	<b>1 945,7</b>	<b>2 113,7</b>

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools...).

Champ : France.

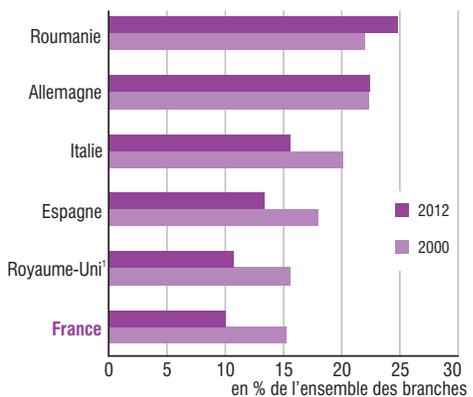
Source : Insee, comptabilité nationale, base 2010.

## 4. Valeur ajoutée brute en volume aux prix de base



Source : Eurostat.

## 5. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2000 et 2012



1. Données 2010.

Source : Eurostat.

## 2.2 Prix de production et d'importation

Les cours des matières premières et du pétrole brut en particulier sont les déterminants essentiels des prix d'importation et de production en France. Si la raréfaction de l'offre de pétrole (diminution des réserves) ou son enchérissement (dû au recours à des techniques plus coûteuses d'extraction) entraînent structurellement son prix à la hausse, le volume de la demande est aussi un paramètre déterminant. Avec la crise, les anticipations sur la croissance mondiale se sont brutalement retournées au milieu de l'année 2008 et le cours du Brent (pétrole brut léger extrait de la mer du Nord), coté à Londres en dollar, a été divisé par trois en six mois. La correction était excessive et il est ensuite revenu en un peu plus de deux ans à son niveau de mi-2008 ; il oscille depuis sous un plafond de 120 dollars par baril, valeur qu'il n'avait franchie qu'en 2008, juste avant la chute.

Toutes les autres matières premières cotées sur une place internationale ont aussi subi une baisse brutale au second semestre 2008 puis vu leur cours rapidement remonter pendant un peu plus de deux ans, au-delà de leur niveau d'avant la crise (surtout en euro, car celui-ci s'est un peu déprécié par rapport au dollar depuis 2008). Depuis février 2011, ils oscillent légèrement à la baisse : au-delà des circonstances propres à chaque produit, ceci traduit l'importance déterminante actuellement pour l'évolution des prix du volume de la croissance mondiale attendue.

En septembre 2011, les prix d'importation ont dépassé leur niveau de juillet 2008, mais sont repassés dessous depuis mars 2013.

Les prix de production de l'industrie française (IPVI) pour le marché français traduisent l'impact des prix des différentes sources d'énergie : compte tenu des conditions propres au marché de l'électricité française (sécurité, transition énergétique, développement du marché de gros), les prix de l'énergie produite en France pour le marché français ont augmenté d'environ 20 % fin 2013 par rapport au point haut de mars 2008, alors qu'en

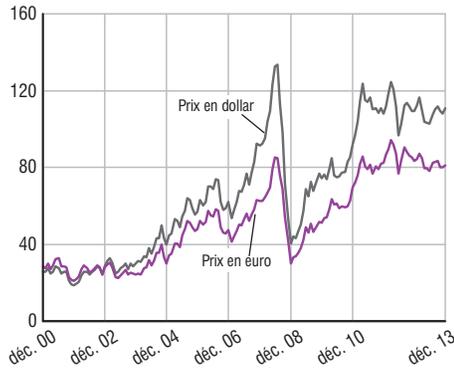
janvier 2009 la baisse était de 21,5 % par rapport à ce même mois. Les prix des biens intermédiaires produits en France (notamment ceux des matières plastiques et chimiques) répercutent les évolutions des prix de l'énergie et des matières premières incorporées ; ces deux effets se compensent globalement entre septembre 2008 (point haut avant la crise) et décembre 2013, après une baisse de 6 % entre septembre 2008 et décembre 2009, puis une hausse de 10 % entre décembre 2009 et octobre 2012. En revanche, les prix des biens d'investissement ou de consommation durable n'ont pas à court terme de lien fort avec les cours des matières premières.

Les prix de production des services de transports et d'entreposage ont intégré l'évolution du prix du pétrole et ponctuellement la contraction des échanges (+ 4 % entre le troisième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2013, compte tenu d'un repli de 2 % entre le troisième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2009). En revanche, les prix de services d'information et de communication traduisent les gains continus de productivité de cette branche. Ceux des services administratifs et de soutien reflètent la hausse continue du coût du travail, sans impact notable des autres conditions macroéconomiques.

Les prix et coûts de la construction ont atteint un sommet en septembre 2008, puis ont été orientés à la baisse pendant six à neuf mois. Depuis, ils ont progressé jusqu'à fin 2013, où ils subissent à nouveau une inflexion. L'indice de prix de la location immobilière aux entreprises a connu une évolution analogue, avec un pic au quatrième trimestre 2008, mais les prix sont dans une tendance baissière depuis le quatrième trimestre 2012. Traduisant surtout le coût du travail, l'indice de prix de l'entretien-amélioration (IPEA) a connu une simple inflexion dans sa hausse, entre le troisième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2010. ■

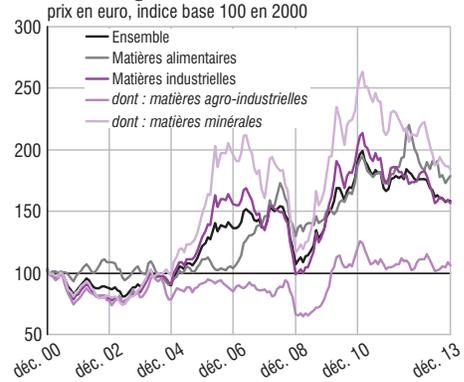
# Prix de production et d'importation 2.2

## 1. Prix du baril de pétrole (Brent)



Source : Insee.

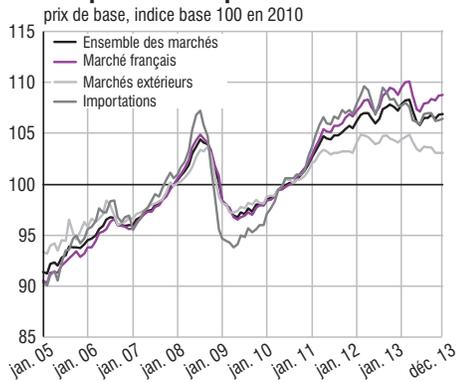
## 2. Prix des matières premières importées hors énergie



Champ : France.

Source : Insee.

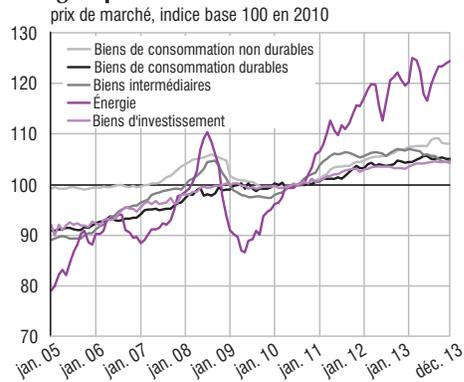
## 3. IPVI selon le marché destinataire et prix à l'importation de produits industriels



Champ : France, ensemble de l'industrie sauf gestion de l'eau et dépollution pour les importations.

Source : Insee.

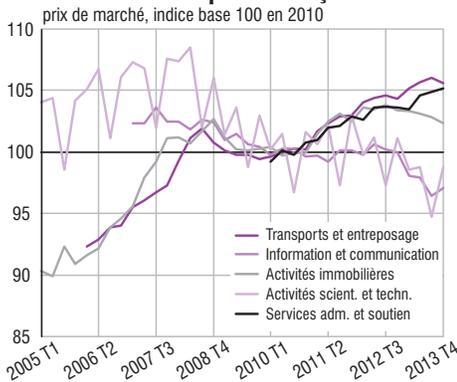
## 4. IPVI pour le marché français par grands regroupements industriels



Champ : France.

Source : Insee.

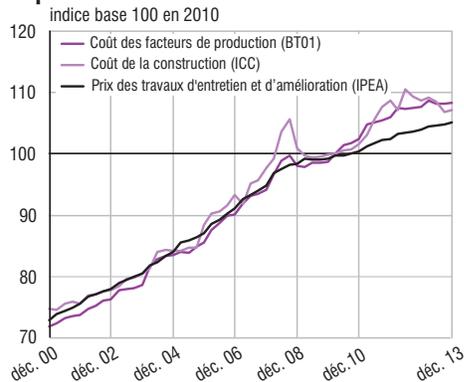
## 5. Indices des prix de production de services vendus aux entreprises françaises



Champ : France.

Source : Insee.

## 6. ICC, indice de coût des facteurs de production de la construction et IPEA



Champ : France pour BT01 et France métropolitaine pour ICC et IPEA.

Source : Insee

## 2.3 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2012, le taux de marge (EBE/VACF) est de 25,6 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteurs financiers. Il varie entre 15 % et 27 % sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières où il est notablement plus élevé (respectivement 35 % et 69 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation) mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 26 % et un taux d'investissement de 22 % a une rentabilité économique de 7,0 %. *A contrario*, le secteur de la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 18 % et 8 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (16 % contre 8 %). Les secteurs à forts investissements comme par exemple les activités immobilières (86 %) ont des taux de marge nettement supérieurs à la moyenne (76 %).

Le taux de marge est plus élevé en règle générale dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les autres (35 % contre 19 % pour les 10 à 249 et 25 % pour les 250 salariés ou plus). En effet, ces microentreprises intègrent des travailleurs individuels indépendants (commerçant, artisan, professionnel libéral), et des gérants majoritaires de SARL, qui ne sont pas salariés de leur entreprise mais rémunèrent leur travail sur le résultat de celle-ci. Leur taux de marge s'en

trouve augmenté mécaniquement. Comme le poids économique de ces unités légales reste relativement faible, il joue peu sur le taux de marge global qui reste proche de celui des entreprises de 250 salariés ou plus.

Après avoir fortement reculé en 2009, les taux de marge se sont redressés en 2010 avant de repartir à la baisse dans un contexte de faible activité. En 2012, le taux de marge diminue de 1,3 point. Tous les secteurs sont concernés par cette baisse ; le recul est supérieur à 2 points dans les secteurs de la construction, de l'hébergement et la restauration, de l'information et la communication et des autres services principalement marchands. Cette baisse résulte de la hausse de la masse salariale (+ 2,0 % en valeur) alors que la VACF augmente à peine (+ 0,2 %). Les effectifs salariés sont en baisse (- 0,7 %), mais le salaire moyen par tête nominal croît de 1,8 % en 2012, soutenu par le regain d'inflation mais aussi par un effet de structure. En effet, la part des emplois les moins qualifiés – ouvriers et employés – diminue tendanciellement mais la baisse a été amplifiée par la crise, ce qui pousse à la hausse le salaire moyen par tête.

Les comparaisons des taux de marge avec les partenaires européens sont délicates en raison de choix de sources et méthodes très différentes. À titre d'exemple, les comptes nationaux allemands privilégient les enquêtes sur la production et les consommations intermédiaires par rapport aux données fiscales d'entreprise pour estimer la valeur ajoutée. Il en est de même pour les rémunérations versées et les coûts. Ainsi le taux de marge est en quelque sorte une variable solde. Au contraire, en France les données de comptabilité sont privilégiées, avec leur cohérence, pour la statistique d'entreprise comme pour la comptabilité nationale (*modulo* les retraitements liés aux concepts). ■

### Définitions

**Valeur ajoutée aux coûts des facteurs** : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (type taxe professionnelle) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation.

**Rentabilité économique** : rapport entre l'excédent brut d'exploitation et les immobilisations corporelles, incorporelles et du besoin en fonds de roulement.

## 1. Taux de marge en 2012

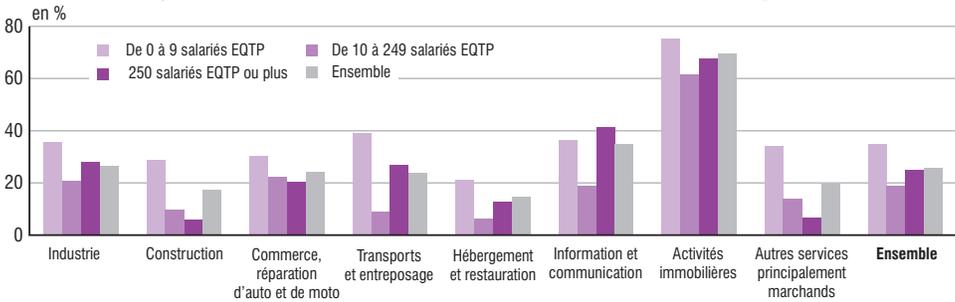
en millions d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	235 289	173 240	62 049	26,4
<i>dont : industrie manufacturière</i>	193 437	151 326	42 111	21,8
Construction	86 460	71 340	15 120	17,5
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	170 845	129 625	41 221	24,1
Transports et entreposage	79 732	60 612	19 120	24,0
Hébergement et restauration	34 252	29 190	5 061	14,8
Information et communication	77 186	50 232	26 954	34,9
Activités immobilières	37 590	11 513	26 077	69,4
Autres services principalement marchands	185 953	149 697	36 256	19,5
<b>Ensemble</b>	<b>907 308</b>	<b>675 450</b>	<b>231 858</b>	<b>25,6</b>

Champ : France, secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financiers.

Source : Insee, É sane.

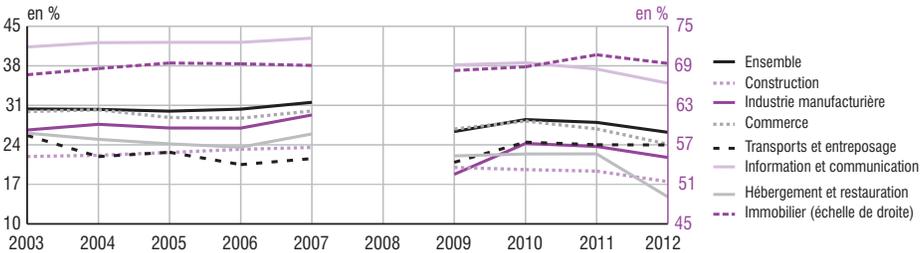
## 2. Taux de marge en 2012 selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise



Champ : France, secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financiers.

Source : Insee, É sane.

## 3. Taux de marge des entreprises marchandes non financières de 2003 à 2012

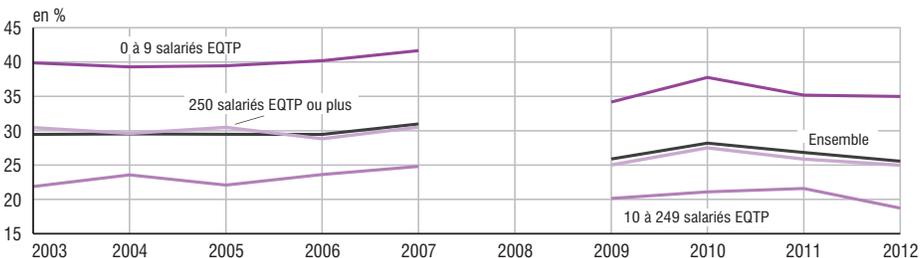


Champ : France, secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers.

Note : l'année 2008 est l'année de mise en place du dispositif É sane et d'un changement important de nomenclature. Un effet de rupture de série n'est pas à exclure.

Source : Insee, Ficus, É sane.

## 4. Taux de marge selon la taille de l'unité légale de 2003 à 2012



Champ : France, secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers.

Note : l'année 2008 est l'année de mise en place du dispositif É sane et d'un changement important de nomenclature. Un effet de rupture de série n'est pas à exclure.

Source : Insee, Ficus, É sane.

## 2.4 Emploi

Au 31 décembre 2012, la France métropolitaine compte 26,3 millions d'emplois dont 90 % d'emplois salariés. Près de la moitié des emplois, soit 12,5 millions, sont dans le tertiaire marchand qui regroupe les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement, de la restauration et les autres services marchands. Avec 8,0 millions d'emplois, le tertiaire non marchand (administrations publiques, santé et action sociale, éducation) se situe devant l'industrie (3,4 millions) et la construction (1,7 million). Les femmes constituent 48 % de la population active en emploi. Elles sont notamment très largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (67 %), mais peu présentes dans l'industrie (32 %) et encore moins dans la construction (10 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs d'activité à l'exception de l'industrie (16 %). Le CDI reste le contrat de référence pour les salariés (87 %) dans tous les secteurs. L'apprentissage est davantage répandu dans la construction que dans l'ensemble des secteurs (4,2 % contre 1,7 %).

L'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles a connu une croissance continue entre 2003 et 2007 (+ 3,7 % sur la période) mais les trois quarts des 580 000 emplois créés sont perdus en 2008 et 2009. La faible reprise de 2010 et 2011 (+ 120 000 salariés) est annulée en 2012. Au second semestre 2013, l'emploi marchand non agricole s'est stabilisé (+ 6 000 postes après - 68 000 au premier semestre 2013 et - 94 000 au second semestre 2012). Fin 2013, l'emploi marchand total se situe à un niveau inférieur à celui du troisième trimestre 2009, point le plus bas atteint pendant la crise. Le secteur de la construction, qui avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi entre 2003 et 2007 (+ 15 % sur la période, soit près de 200 000 emplois créés hors intérimaires), a ensuite été fortement impacté par la crise de 2008-2009 ; l'emploi y recule de façon continue jusqu'en 2013 (- 100 000 emplois salariés depuis 2007). Dans les services

marchands, l'emploi également en hausse entre 2003 et 2007 (+ 10 % sur la période, soit 525 000 emplois créés) a subi l'effet de l'ajustement rapide de l'intérim ; en repli en 2008, il a cependant retrouvé dès 2010 son niveau d'avant la crise. Après un léger recul du troisième trimestre 2012 au deuxième trimestre 2013, l'emploi dans les services marchands augmente (+ 43 000 sur le second semestre 2013) ; cette progression permet à l'emploi global de se stabiliser au second semestre 2013. Dans les secteurs du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, les situations sont très contrastées. Dans le commerce de détail et la restauration, l'emploi est resté stable pendant la crise et a connu une reprise rapide dès 2010 pour se stabiliser ensuite. À l'image des services marchands, après un léger recul fin 2012 et début 2013, ces secteurs repartent à la hausse au second semestre 2013. À l'opposé, le commerce de gros et le commerce d'automobiles et de motocycles sont en recul depuis 2008 : l'emploi salarié se situe en 2013 à un niveau inférieur à celui de 2000.

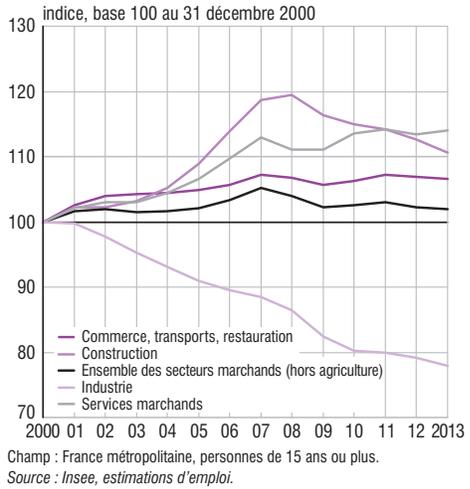
Contrairement aux autres secteurs, l'industrie perdait déjà des emplois avant la crise (- 475 000 entre 2000 et 2007). Le recul s'est accentué en 2009 et 2010 ; au total, le secteur perd 800 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre 2000 et 2010, soit 20 % de ses effectifs. Cette baisse se poursuit depuis à un rythme moins élevé. Parallèlement, l'emploi intérimaire (inclus dans le secteur des services marchands) a aussi servi d'ajustement à ce secteur qui en est le principal utilisateur (45 % de l'ensemble des intérimaires en moyenne en 2011). Après une réduction de moitié entre début 2007 et début 2009, le nombre d'intérimaires est rapidement remonté jusqu'en début 2011 (270 000 contre 320 000 début 2007) avant de se replier nettement jusqu'en fin 2012 (- 60 000 emplois). En 2013, un léger mieux est observé. ■

## 1. Emploi au 31 décembre 2012

	en milliers		
	Salariés	Non-salariés	Ensemble
Agriculture	229	425	<b>654</b>
Industrie	3 224	131	<b>3 355</b>
Construction	1 411	296	<b>1 707</b>
Tertiaire marchand	11 268	1 268	<b>12 536</b>
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	7 635	432	<b>8 067</b>
<b>Ensemble</b>	<b>23 767</b>	<b>2 552</b>	<b>26 319</b>

1. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
 Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, estimations d'emploi.

## 2. Évolution de l'emploi salarié marchand

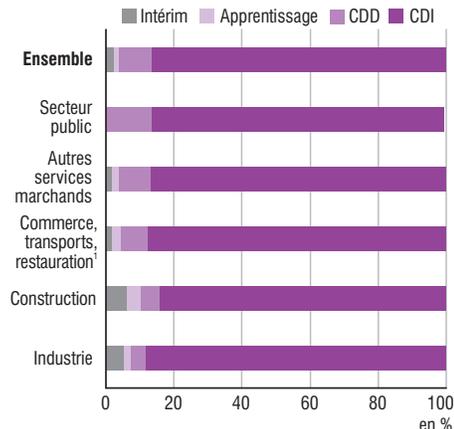


## 3. Structure de la population active occupée en 2012

	Ensemble	Part de femmes	Part de temps partiel		Part de moins de 30 ans	Part de 50 ans ou plus
			en %			
			Ensemble	Parmi les femmes		
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>47,7</b>	<b>18,0</b>	<b>30,2</b>	<b>19,0</b>	<b>27,8</b>
dont : industrie	12,7	31,6	6,7	15,9	19,0	26,6
construction	6,5	10,0	5,6	30,9	23,3	22,5
commerce, transports, restauration <sup>1</sup>	22,6	41,6	16,3	28,5	24,4	23,5
autres services marchands	25,0	53,4	23,1	34,6	19,3	27,3
tertiaire non marchand <sup>2</sup>	30,6	67,4	24,2	31,2	14,8	31,6

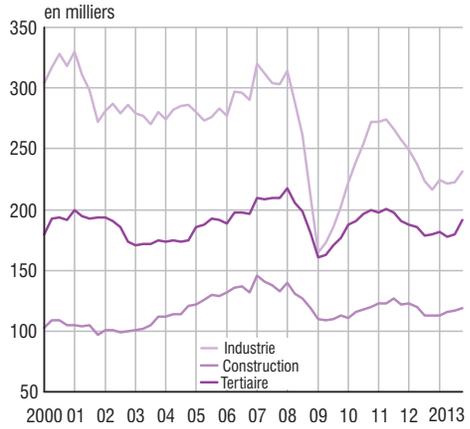
1. Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.  
 2. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.  
 Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2012.

## 4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2012



1. Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.  
 Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2012.

## 5. Évolutions de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur



## 2.5 Formation professionnelle continue

En 2011, 32 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, soit 1,4 % de plus qu'en 2010. Sur ces 32 milliards, 19 % concernent spécifiquement les agents de la fonction publique. Les entreprises sont de loin le principal financeur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (43 % de la dépense totale, soit 53 % hors dépense pour les agents publics). L'État et les régions interviennent à parts quasi égales (environ 15 % de la dépense totale). La dépense des administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), de l'Unedic et de Pôle emploi représente 5 % de la dépense totale. La dépense des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel, est dynamique (+ 5 % par rapport à 2010) et contribue à hauteur de 4 % à la dépense globale. Enfin, la dépense des fonctions publiques pour la formation de leur personnel est quasiment stable (+ 0,1 %), mais elle évolue de façon contrastée selon qu'il s'agisse des fonctions publiques d'État (- 4,1 %), territoriale (+ 3,9 %) ou hospitalière (+ 2,9 %).

Hors agents de la fonction publique, les actifs ayant un emploi du secteur privé sont toujours les principaux bénéficiaires des fonds avec 43 % de la dépense totale en 2011 ; 84 % de leur formation est financée par les entreprises. Les jeunes représentent 25 % ; les entreprises y contribuent pour un peu plus d'un quart (27 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 12 % de la dépense nationale mais, dans ce cas, les entreprises ne participent pratiquement pas (3 %).

Entre 2005 et 2011, les dépenses de formation ont fortement augmenté (+ 3,6 % en moyenne annuelle). Cette hausse bénéficie notamment aux actifs ayant un emploi (+ 3,7 %), malgré un

léger creux en 2010 dû à la crise économique. La dépense de formation en faveur des jeunes stagne depuis 2010. En effet, les nouvelles mesures en faveur de l'alternance peinent à compenser l'arrivée à terme, fin 2010, des aides instaurées en 2009 pour lutter contre les effets négatifs de la crise sur l'emploi. Les dépenses pour la formation des demandeurs d'emploi ont, quant à elles, très peu progressé sur la période : elles sont légèrement supérieures en 2011 à leur niveau de 2005, après avoir atteint un point bas en 2007.

Les entreprises contribuent à la formation essentiellement par le biais de la formation qu'elles dispensent à leurs salariés. Jusqu'à fin 2014, les entreprises ont l'obligation légale de consacrer une part de leur masse salariale au financement de la formation. En 2011, comme en 2010, le **taux de participation financière** (TPF) des entreprises de 10 salariés ou plus s'établit à 2,8 % de leur masse salariale. Il augmente en fonction de la taille des entreprises, de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés à 3,8 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le TPF est relativement stable depuis 2005.

En 2010, les entreprises européennes déclarent avoir formé 38 % de leurs salariés sous forme de cours et stages, tandis que 21 % des salariés ont connu une formation en situation de travail, 9 % ont participé à des cercles d'enseignement ou de qualité, 8 % à des conférences ateliers ou séminaires, 3 % se sont auto-formés et 2 % se sont formés par rotation des postes, mobilité ou détachement. En France, 45 % des salariés ont eu accès à une formation continue par cours ou stages et 14 % à une formation en situation de travail. La France se situe ainsi dans le groupe des pays « mono-formateurs », avec un **taux d'accès** élevé aux cours et stages, et plus réduit pour les autres modalités de formation. ■

### Définitions

**Taux de participation financière** (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés) à la masse salariale.

**Taux d'accès à la formation** : rapport du nombre de salariés en formation en situation de travail ou par cours et stages à l'ensemble des salariés.

### Pour en savoir plus

- La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2011, *Dares Analyses* n° 080, décembre 2013.
- Annexe au projet de loi de finances pour 2013, formation professionnelle : [www.performance-publique.budget.gouv.fr](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr).
- « Formation continue des salariés en Europe : les écarts entre pays se réduisent encore », *Bref du Céreq* n° 312, juillet 2013.

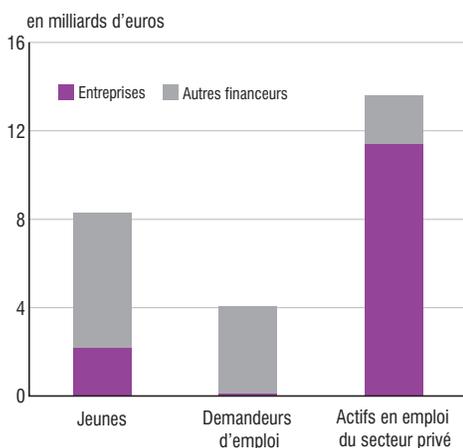
# Formation professionnelle continue 2.5

## 1. Structure de la dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y c. investissement

	2011	Structure 2011	Évolution 2011/2010
	(en millions d'euros)		(en %)
Entreprises	13 704	43	3,1
État	4 713	15	- 1,1
Régions	4 464	14	1,5
Autres collectivités territoriales	78	0	0,5
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	1 779	5	- 2,3
Ménages	1 215	4	4,9
<b>Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>25 953</b>	<b>81</b>	<b>1,7</b>
Fonctions publiques pour leurs propres agents	6 005	19	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>31 958</b>	<b>100</b>	<b>1,4</b>

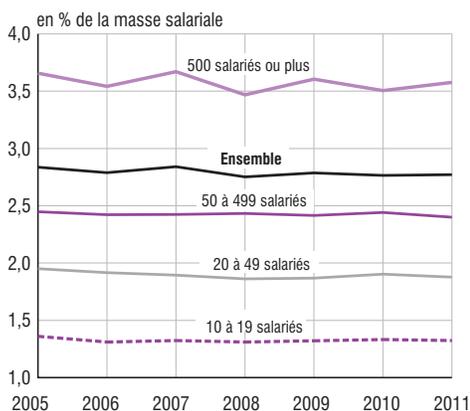
Champ : France.  
Source : Dares.

## 2. Dépenses des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2011



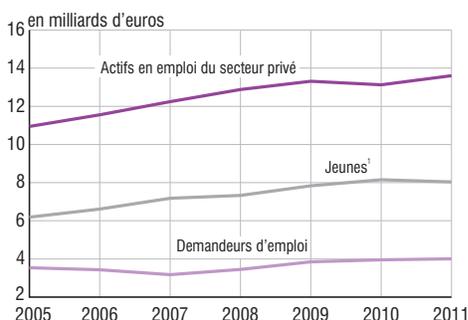
Champ : France.  
Source : Dares.

## 4. Participation financière des entreprises à la formation continue selon la part de leur masse salariale



Champ : France.  
Source : Dares.

## 3. Dépense de formation par public bénéficiaire



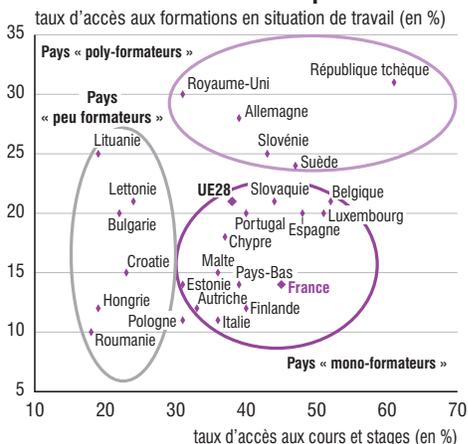
1. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec les actifs en emploi (plan de formation, etc.) ou les demandeurs d'emploi (Aref, etc.).

Champ : France.

Note : en 2011, les 69 millions d'euros de dépenses des entreprises en faveur des demandeurs d'emploi (CTP/CRP/POE) ont été inclus avec la dépense des actifs en emploi afin de pouvoir comparer avec 2010, année où cette dépense était mélangée avec celle des actifs en emploi.

Source : Dares.

## 5. Taux d'accès des salariés à la formation en 2010 dans l'Union européenne



Champ : France.  
Source : Dares.

## 2.6 Coût du travail

Malgré un lent processus de convergence à l'échelle européenne, le coût horaire de la main-d'œuvre reste fortement hétérogène entre les pays membres de l'Union européenne (UE) en 2012. La France fait partie des pays européens où le coût du travail est élevé : elle se situe en dessous de la Suède ou du Danemark, mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie, la France présentait depuis 2008 des coûts supérieurs à l'Allemagne et a connu une augmentation plus rapide après la crise. En 2013, les deux pays se situent à des niveaux équivalents en raison d'une augmentation nettement plus importante cette dernière année en Allemagne (+ 1,1 point). En France, les coûts horaires restent quasiment stables dans l'industrie notamment en raison de l'entrée en vigueur en 2013 du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) dont l'impact équivaut à une baisse de charges sociales.

Mesurés à partir des comptes nationaux, en rapportant le coût du travail à la valeur ajoutée, les **coûts salariaux unitaires** ont baissé de 9,4 points en Allemagne entre 2000 et 2007 et sont restés plus stables en France (- 0,7 point). En 2008 et 2009, ils ont augmenté dans les deux pays en raison de la crise, mais de manière un peu plus marquée en Allemagne. En 2013, les coûts salariaux unitaires en France sont légèrement supérieurs à leur point haut de 2009 (+ 0,4 point) alors qu'ils sont en recul par rapport à 2009 en Allemagne (- 0,9 point), en Italie (- 0,5 point), au Royaume-Uni (- 1,6 point) et surtout en Espagne (- 8,0 points).

En France, en 2012, dans les établissements dépendant des entreprises de dix salariés ou plus de l'industrie et des services marchands, le coût annuel en équivalent temps plein d'un salarié était en moyenne de 54 730 €. Rapporté au nombre d'heures effectivement travaillées dans l'année, cela correspond à un coût horaire moyen de 34,8 €. Ce montant couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour

l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. Les coûts horaires sont les plus élevés dans les secteurs des activités financières et d'assurance, de la production et distribution d'électricité et de gaz, et de l'information et communication (entre 45 et 55 €). Ils sont plus faibles dans l'hébergement-restauration ou les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 26 €), et restent proches de 30 € dans le commerce et la construction.

Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. Certaines obligations légales ne concernent en effet que les entreprises de 50 salariés ou plus, comme la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ou le versement d'une contribution au comité d'entreprise. En outre, plus l'entreprise est grande et plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (mutuelle santé, dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire moyen est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France ou dans les régions voisines. D'autres facteurs influent sur le coût horaire moyen dans l'établissement, comme la composition de la main-d'œuvre (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle et part des temps partiels).

En 2012, les cotisations sociales à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,3 % du salaire brut contre 42,0 % en 2008. Cette hausse s'explique notamment par l'alourdissement des cotisations patronales consécutif à certaines évolutions intervenues en 2011, telles que l'annualisation des allègements généraux des charges sur les bas salaires et la hausse du taux de cotisations sociales sur les accidents de travail. ■

### Définitions

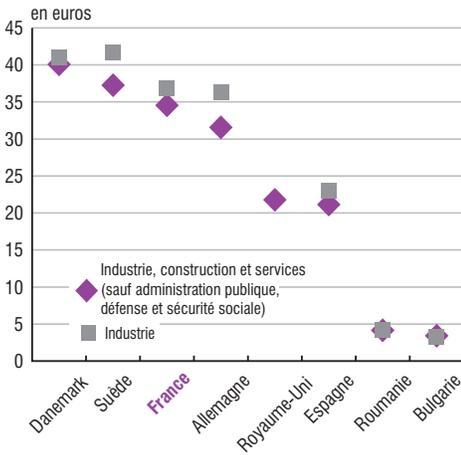
**Coût salarial unitaire** : voir *annexe Glossaire*.

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

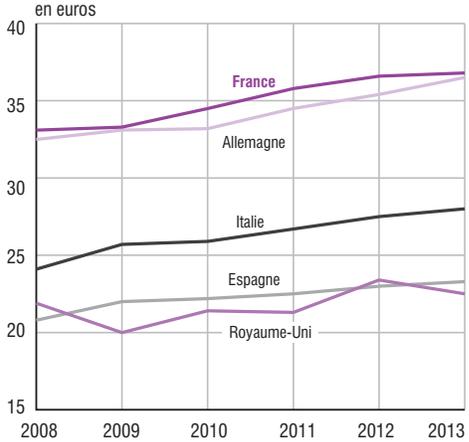
- « Les déterminants du coût du travail en France », *Insee Première* n° 1393, février 2012.
- « Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008 », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Participation, intéressement et plans d'épargne salariale : quelles différences d'accès et de répartition entre les salariés », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.

## 1. Coût horaire de la main-d'œuvre en 2012 en Europe



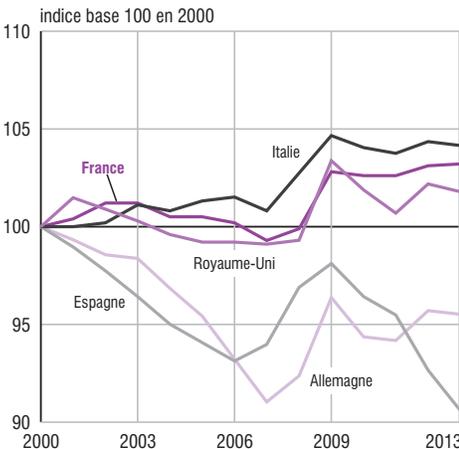
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie



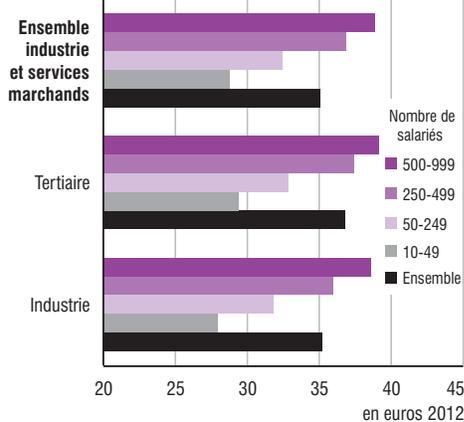
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre, calculs Eurostat.

## 3. Coût salarial unitaire



Champ : ensemble des secteurs.  
Source : Eurostat.

## 4. Coût horaire de la main-d'œuvre en 2012 par heure travaillée selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 5. Coût de la main-d'œuvre en 2012 selon le secteur d'activité de l'établissement

	en euros			
	Coût horaire	dont : salaires et traitements	Coût annuel par salarié en EQTP	Cotisations sociales à la charge de l'employeur / salaire brut (en %)
Industrie	36,4	24,0	56 741	47,2
dont : industrie manufacturière	35,7	23,6	55 886	46,9
Construction	30,3	20,9	48 046	41,5
Tertiaire	34,8	23,0	54 785	44,9
<b>Ensemble industrie et services marchands</b>	<b>34,8</b>	<b>23,1</b>	<b>54 730</b>	<b>45,3</b>

Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, y compris apprentis.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 2.7 Salaires

En 2011, le **salaire brut annuel moyen** se situe à 34 350 euros pour un salarié travaillant à temps plein pendant toute l'année. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires moyens sont plus élevés dans les secteurs des activités financières et d'assurance (52 660 euros) et de l'information et la communication (48 510 euros). Ils sont plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 100 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 39,5 % des salariés de l'hébergement et la restauration ont bénéficié de cette augmentation contre 6,7 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Danemark.

Les années précédant la crise de 2008, l'évolution du **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants était d'environ + 2,6 % par an et celle du **salaire moyen par tête** (SMPT) de + 3 % par an. L'évolution plus dynamique du SMPT tient, d'une part, à l'évolution de la part variable des rémunérations, qui a été plus importante sur la période que celle du salaire de base et, d'autre part, à l'évolution des structures de qualification. À partir de 2009, l'évolution du SMB ralentit se situant autour de 2 % en glissement annuel (de décembre à décembre) en euros courants. En 2012, le SMB augmente de 2,1 % en euros courants, porté notamment par le regain d'inflation entre le deuxième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012. De plus, l'évolution

des salaires est soutenue par la hausse du Smic de 2,3 % en 2012. En 2013, le SMB ralentit, à + 1,7 %. Ce moindre dynamisme s'explique d'abord par le niveau élevé du chômage, qui limite le pouvoir de négociation des salariés. De plus, les salaires sont moins soutenus par l'inflation qui connaît un recul marqué à partir du quatrième trimestre 2012.

L'évolution du SMPT, plus sensible à la conjoncture, avait marqué le pas dès 2008, pour atteindre un point bas au deuxième trimestre 2009. De fait, au plus fort de la crise, les employeurs avaient eu recours à certains outils de flexibilité en termes d'intensité du travail et de politique salariale (accroissement du chômage partiel, réduction des heures supplémentaires et baisse des primes). En 2010 et 2011, le SMPT a repris de l'allant avec un recours accru aux heures supplémentaires et une nouvelle progression des éléments variables de la rémunération. Le SMPT nominal augmente de 1,8 % en 2012. Il est soutenu par le regain d'inflation entre le deuxième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012 mais aussi par un effet de structure. En effet, la part des emplois les moins qualifiés – ouvriers et employés – diminue tendanciellement mais la baisse a été amplifiée par la crise, ce qui pousse à la hausse le salaire moyen par tête. Toutefois, en 2012, le SMPT est freiné par la stagnation de l'activité. Le nombre d'heures supplémentaires déclarées baisse, ce qui pourrait être lié en partie à la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012. En 2013, la croissance du SMPT fléchit (+ 1,5 %), dans un contexte économique morose. La nouvelle baisse du nombre d'heures supplémentaires déclarées en 2013 (- 3,6 %) contribue à freiner sa progression. ■

### Définitions

**Salaires annuel brut moyen** : voir annexe *Glossaire*.

**Salaires mensuel de base** (SMB) : voir annexe *Glossaire*.

**Salaires moyen par tête** (SMPT) : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « En 2013, les salaires de base réels continuent de progresser légèrement plus vite en Allemagne qu'en France », *Informations Rapides* n° 142, Insee, juin 2014.
- Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

## 1. Salaire brut annuel moyen par catégories socioprofessionnelles en 2011

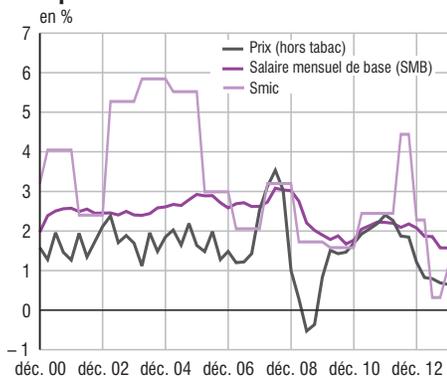
en euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>64 350</b>	<b>35 460</b>	<b>25 340</b>	<b>27 250</b>	<b>23 160</b>	<b>34 350</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	68 950	39 220	28 240	28 910	25 010	<b>36 640</b>
Construction	60 920	36 360	28 050	26 630	22 430	<b>30 160</b>
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	62 070	34 270	24 160	25 620	23 510	<b>31 340</b>
Transports et entreposage	57 570	34 340	27 360	28 230	24 800	<b>32 560</b>
Hébergement et restauration	48 770	30 710	22 270	24 440	22 330	<b>25 100</b>
Information et communication	57 930	35 700	29 770	33 860	28 030	<b>48 510</b>
Activités financières et d'assurance	81 620	41 380	31 890	30 310	27 940	<b>52 660</b>
Activités immobilières	59 310	32 180	26 410	26 160	22 710	<b>34 370</b>
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	65 210	33 980	25 880	25 230	21 600	<b>34 570</b>
Autres activités de services	52 630	35 310	23 490	25 010	19 500	<b>30 390</b>
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	55 470	31 370	23 620	23 190	15 650	<b>29 340</b>

Champ : France, salariés à temps complet hors apprentis, stagiaires, chefs d'entreprise et bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, DADS 2011.

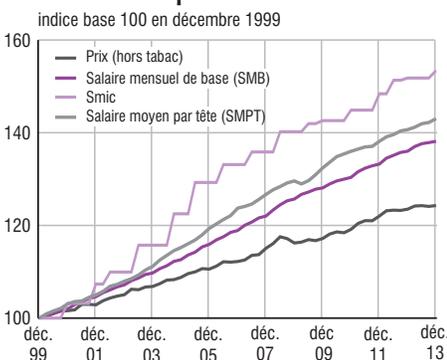
## 2. Évolutions en glissement annuel des salaires, des prix à la consommation et du Smic



Champ : SMB, France métropolitaine, salariés des établissements d'entreprises de 10 salariés ou plus, Smic et prix : France.

Sources : Insee, Dares, enquêtes Acemo.

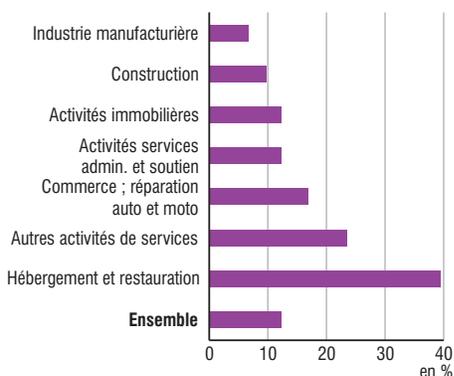
## 4. Évolution du SMPT, du Smic, du salaire de base et des prix



Champ : France, salaire moyen par tête : secteur marchand non agricole.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquêtes Acemo.

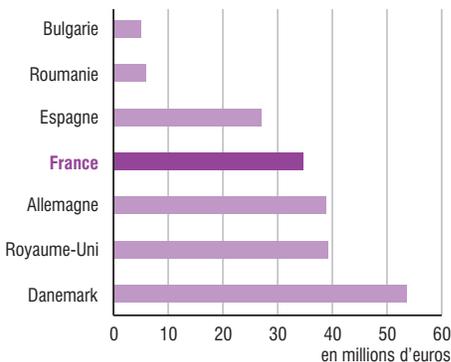
## 3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2013



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

## 5. Salaires annuels bruts en 2012



Champ : salariés en équivalents temps plein, y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, industrie, construction et services.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.